

## AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°24/006 Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Quai de Bougainville, Darse 4, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5833 et en vue d'être utilisée pour l'usage de bureaux administratifs.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SHGT, dont le siège social est situé Centre de Commerce International, 182 Quai George V 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 423 423 565 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société SHGT, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-201 portant sur la dépendance susvisée le 14 mars 2024.

Description de la dépendance : une surface de bâtiment d'une superficie totale de 222,20 m² composée d'une surface de bureaux d'une superficie de 96,32 m² et d'une surface de locaux divers d'une superficie de 125,88 m² située Quai de Bougainville, Darse 4, sur la commune de Gonfreville l'Orcher.

Durée de la convention : 3 ans à compter du 26 octobre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-201 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.